



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de l'auteur, monsieur Pierre-Marie Berthe, ancien élève de l'École des Chartes, l'ouvrage intitulé *Les procureurs français à la cour pontificale d'Avignon, 1309-1376* (coll. Mémoires et documents de l'École des Chartes, 96), Paris, École des Chartes, 2014, 1004 pages. Repris d'une thèse soutenue en 2008 à l'université de Paris 4 – Paris-Sorbonne, pourvu d'une préface due au Prof. Andreas Sohn, ce livre comble une lacune de l'historiographie française. Bien que la papauté d'Avignon et, plus largement, l'histoire ecclésiastique du XIV^e siècle aient fait chez nous, depuis les années 1960, l'objet de nombreux travaux de qualité, personne ne s'était encore directement intéressé à la figure, discrète mais omniprésente, des « procureurs en cour de Rome » à cette époque.

Pour comprendre l'intérêt du sujet, il faut évidemment se rappeler que la centralisation pontificale, déjà bien avancée au XIII^e siècle, a atteint son apogée médiéval au XIV^e, à l'époque des papes d'Avignon. La Curie est alors devenue une énorme machine administrative, employant plusieurs centaines d'officiers. Innombrables étaient les clercs de tout rang qui étaient obligés, à un moment ou un autre de leur carrière, d'avoir affaire aux services administratifs ou judiciaires de la papauté avignonnaise, spécialement dans le royaume de France où les effets de la centralisation pontificale furent le plus directement sensibles. Postuler ou résigner un bénéfice ecclésiastique, porter un litige en justice, en première instance ou en appel, payer les taxes réclamées par la fiscalité pontificale, se faire absoudre d'une faute grave, étaient autant d'occasions, très fréquentes dans la vie d'un clerc, d'un prêtre ou d'un religieux, pour lesquelles, au XIV^e siècle, il était devenu indispensable d'avoir recours à l'un ou l'autre des grands services de la Curie, Chancellerie, Rote, Chambre apostolique, Pénitencerie, etc. ; mais un tel recours impliquait non seulement un séjour plus ou moins prolongé, et nécessairement coûteux, à Avignon, mais des démarches compliquées dans les bureaux de la Curie, dont il fallait connaître les usages et où il valait mieux disposer de quelques relations si on ne voulait pas voir son affaire traîner interminablement.

Ce sont ces conditions concrètes nouvelles qui expliquent que la fonction de procureur en cour de Rome, apparue au XIII^e siècle, ait pris au XIV^e une importance considérable. C'est par centaines et même par milliers qu'on compte les procureurs actifs à la Curie avignonnaise. Car désormais, beaucoup d'ordres religieux, de monastères et surtout d'évêques, de chanoines, de prêtres et de clercs préféraient rémunérer un mandataire expressément choisi pour suivre leurs affaires dans les bureaux avignonnais plutôt que d'essayer de les régler eux-mêmes. On distinguait ainsi les procureurs *ad impetrandum* qui se chargeaient de rédiger les indispensables suppliques *in stilo Curiae* pour obtenir des lettres de provision apostolique de la Chancellerie, les procureurs *ad agendum* ou *ad causas* qui suivaient les procès devant la Rote ou les autres tribunaux pontificaux, les procureurs *ad promittendum et solvendum*

qui réglèrent les sommes dues par leurs mandants à la Chambre apostolique, non sans essayer de négocier allègements ou délais de paiement.

C'est à cette population de procureurs en cour de Rome – ou plus exactement à un groupe particulier au sein de cette population, celui des procureurs français, *i.-e.* originaires du royaume de France et agissant presque toujours pour des clients eux-mêmes français – que Pierre-Marie Berthe a consacré sa thèse. Il a constitué sa documentation non seulement en exploitant les registres publiés de lettres ou de suppliques pontificales, mais aussi en dépouillant très largement aux Archives du Vatican la série des *Obligationes et solutiones* dans le fonds de la Chambre apostolique et les mandats de procuration conservés dans les *Instrumenta miscellanea* ; à quoi il a ajouté les nombreuses mentions de procureurs qu'il a pu relever sur les bulles originales conservées dans divers dépôts d'archives français.

Au terme de ces dépouillements, il a identifié plus d'un millier de procureurs français, dont beaucoup, il est vrai, n'ont eu apparemment qu'une activité tout à fait occasionnelle, limitée à une ou deux interventions ; il a donc privilégié un groupe de 131 procureurs qu'on peut qualifier de « professionnels » ou au moins « semi-professionnels », dont on connaît plusieurs interventions s'étalant sur plusieurs années ; si l'activité apparente de certains reste malgré tout modeste, d'autres étaient manifestement parvenus à une véritable notoriété, le cas extrême étant celui de Pierre de Laigle, clerc du diocèse de Laon qui, entre 1350 et 1376, effectuera 485 interventions pour 111 clients différents, dont les rois de France Jean le Bon et Charles V et un nombre considérable d'évêques et d'abbés de la moitié Nord du royaume, qui hésitaient évidemment plus à se rendre en personne à Avignon que leurs homologues méridionaux.

De ce groupe bien identifié de 131 procureurs spécialisés, après avoir dans la première partie de son livre, dessiné, comme je l'ai indiqué plus haut, une typologie précise de leurs activités, Pierre-Marie Berthe a établi, dans les seconde et troisième parties, avec une grande érudition et une parfaite rigueur méthodologique, le catalogue prosopographique, ce qui lui a permis d'en définir les traits essentiels ; il passe ainsi successivement en revue la durée de leurs carrières – très variable –, la taille et la géographie de leurs clientèles – essentiellement ecclésiastiques mais par ailleurs assez diverses elles aussi, même si, comme je l'ai dit, la France du Nord était la mieux représentée ; puis il passe aux hommes eux-mêmes, à leur statut personnel (religieux et laïcs sont rares, les clercs titulaires des ordres majeurs l'emportent légèrement sur les clercs mineurs), à leur origine (ici aussi, la France du Nord prédomine), à leur formation, avec un bon tiers de gradués en droit, issus surtout des universités de Paris, Orléans ou Avignon, à leur carrière ultérieure enfin qui, à dire vrai, ne vont généralement pas au-delà d'emplois à la Curie pontificale même ou de prébendes canoniales ; trois seulement devinrent tardivement évêques sur des sièges assez secondaires ; un procureur en cour de Rome, même actif, restait un personnage de second ordre, un simple auxiliaire de la vaste machinerie curiale et ne pouvait guère prétendre aller très loin dans la voie des honneurs et des bénéfices majeurs.

En fait, il serait d'ailleurs excessif – et Pierre-Marie Berthe le montre parfaitement – de considérer ces procureurs en cour de Rome comme de véritables juristes professionnels ; il ne s'agissait même pas d'un office à proprement parler, mais

Sélection d'ouvrages présentés en hommage
lors des séances 2014 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

simplement d'une activité plus ou moins prenante que beaucoup combinaient avec la poursuite d'études à l'université d'Avignon, la gestion d'un bénéfice ecclésiastique ou même, ce qui est plus surprenant, d'un poste dans un bureau à la Curie même ou dans la *familia* d'un cardinal.

Au total, l'intérêt historique majeur du travail de Pierre-Marie Berthe est donc moins, me semble-t-il, d'avoir reconstitué une population en fait assez hétérogène que d'illustrer de manière très concrète, à travers l'activité et la personnalité de ces modestes mais indispensables personnages, le fonctionnement quotidien de la bureaucratie avignonnaise qui, pour le meilleur et pour le pire, a imposé son empreinte, de manière indélébile, sur la papauté et l'Église de la fin du Moyen Âge.

Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau toute la science et le savoir-faire chartiste mis par Pierre-Marie Berthe au service de cette recherche sur un sujet apparemment un peu secondaire, mais très révélateur de l'histoire ecclésiastique du XIV^e siècle. Ce gros travail, toujours clair, se lit aisément ; les annexes, qui occupent plus de la moitié du volume, donnent d'excellents tableaux statistiques complétés par des cartes, le répertoire prosopographique déjà signalé et diverses listes et index, le tout faisant de ce livre un ouvrage de référence qui sera certainement très utile pour de nombreuses recherches à venir sur le personnel ecclésiastique français à l'époque des papes d'Avignon. »

Jacques VERGER
Le 7 novembre 2014

Les procureurs français à la cour pontificale d'Avignon, 1309-1376
Sur le site du [Comptoir des presses d'universités](http://www.comptoirdespressesuniversites.fr)

